

RAPPORT FINANCIER 2017

Le rapport financier consolidé de la Municipalité de Saint-Hippolyte pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2017, a été déposé par le maire Bruno Laroche, le 7 mai dernier, lors d'une séance ordinaire du conseil municipal. Encore cette année, la Municipalité annonce un surplus de 425 359 \$, ce qui correspond à 3,39 % d'un budget de l'ordre de 12 550 824 \$ en 2017. Une année record en termes de droits de mutation et un contrôle serré des dépenses expliquent en grande partie cet excédent de fonctionnement. Le remboursement anticipé du fonds de roulement de 500 000 \$ aura aussi permis d'augmenter la capacité d'auto-financement de la Municipalité.

Parmi les investissements et projets importants réalisés en 2017 notons :

- la modernisation du système d'éclairage municipal remplacé par celui de la technologie d'éclairage au DEL ;
- le début de la construction du Centre des loisirs dont 1 M \$ financé par le surplus accumulé et 1 151 202 \$ par une subvention des gouvernements du Québec et du Canada ;
- la réfection de pavage et correction de structure de drainage pour près de 1 350 000 \$ dont 66 % financé par une subvention de la taxe d'accise sur l'essence ;
- l'achat et distribution de bacs noirs et bruns pour l'amorce de la collecte à trois voies, un investissement de 970 000 \$;
- la création d'un fonds vert de 100 000 \$ pour soutenir les projets environnementaux ;
- la bonification des parcours d'hébertisme et poursuite de l'aménagement des sentiers de ski de fond et raquette ;
- l'acquisition d'équipement pour le sauvetage nautique.

Si l'ensemble de ces projets totalise plus de 4 388 252 \$ en investissement, l'endettement net n'aura pas augmenté de façon significative se situant à 12 545 799 \$ en 2017. Ceci est attribuable aux efforts consacrés à la recherche de financement qui aura permis à la Municipalité d'obtenir plusieurs subventions. Pour le maire Laroche, ce rapport dresse un portrait des plus positifs des finances de sa municipalité dans un contexte où la priorité demeure l'amélioration continue des services aux citoyens. « L'année 2017 a été riche en projets mobilisateurs et malgré de nombreux investissements, nous avons été en mesure

de proposer une baisse de taxes en 2017 et 2018, en plus de dégager un surplus. Celui-ci sera utilisé pour assurer la mise à niveau de plusieurs infrastructures et poursuivre notre mission qui demeure celle de proposer une offre de services de grande qualité aux citoyens. »

PAIEMENT DU COMPTE DE TAXES

Dates de versement

Il reste trois versements de taxes à acquitter. Comme tout paiement en retard portera intérêt au taux annuel de 13 % et ce, à partir des dates d'échéance, nous vous invitons à bien noter ces dates pour vos derniers versements.

AVIS : veuillez ne plus tenir compte des dates d'échéance indiquées au calendrier municipal.

Vos paiements de taxes municipales sont requis :

- le 14 mai 2018
- le 12 juillet 2018
- le 10 septembre 2018



NOUVEAUX ARRIVANTS

Vous venez de vous porter acquéreur d'une propriété à Saint-Hippolyte? Bienvenue chez-nous!

Comme la majorité des transactions immobilières sont assujetties à un droit de mutation, plus communément appelée taxe de bienvenue, nous tenons à vous rappeler que votre compte vous sera acheminé à l'adresse de la propriété nouvellement acquise, figurant sur votre contrat notarié. Par contre, si vous désirez que vos documents soient acheminés à une adresse postale autre que celle-ci, nous vous serions reconnaissants de nous en informer. Si vous ne disposez pas d'une boîte postale, veuillez communiquer avec le Service de la taxation au 450 563-2505 poste 2222 afin de vous assurer d'obtenir votre compte. Tout droit de mutation est payable dans les 30 jours après avoir été facturé et porte intérêt au taux annuel de 13 %. Par ailleurs, nous vous invitons à vérifier si des versements de taxes sont encore à effectuer sur votre nouvelle propriété.

Déménagement

Vous déménagez? N'oubliez pas de nous communiquer votre nouvelle adresse à municipalite@saint-hippolyte.ca.